



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Chemin du Bel'Oiseau 12, CP 69
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch
www.cis-bonfol.ch

Commission d'information et de suivi de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 4/2016	DATE :	Vendredi 2 décembre 2016			
	LIEU :	Campus StrateJ, Delémont			
	HEURE :	10h00 – 11h45			
Entité		Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
Longet René, Président				X	
Entités fondatrices					
RCJU – Office de l'environnement	ENV	Meusy	Jean-Pierre	X	
RCJU – Service juridique	RCJU	Schaffter	François		X
	ENV	Fernex	Jean	X	
bci Betriebs-AG		Fischer	Michael	X	
		Houpe	Emilie	X	
		Kurc	Damien	X	
		Scharvogel	Bernhard	X	
Institutions suisses					
Commune de Bonfol		Girardin	Marie-Josée		X
		Moser	John	X	
		Schaffter	Thierry		X
Commune de Beurnevésin		Egloff	Daniel	X	
Office fédéral de l'environnement	OFEV	Hitzfeld	Bettina		X
		Hammer	Bernhard		X
Institutions françaises					
Région Franche-Comté - Administration	DREAL	Vacant			
	DREAL	Vacant			
	ARS	Bellec	Simon		X
Département du Territoire de Belfort, Services de l'Etat		vacant			
Département du Territoire de Belfort, Conseil départemental	CG90	Roussé	Frédéric		X
	CG90	Richert	Jean		X
Région Alsace - Administration	DREAL	vacant			
	DREAL	Vallart	Jacques		X
	ARS	Heimanson	Carl		X
Département du Haut-Rhin, Administration	DDT	Scherrer	Pierre		X
	DDT	Comesse	Jean-Michel		X
Département du Haut-Rhin, Conseil général	CG68	Reinhard	Armand		X
	CG68	Walter	Georges		X
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par la Sous-préfète d'Altkirch		Lambert	Marie-Claude	X	
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux		Dietmann	Daniel		X
		Faessel	Nicolas		X
Commune de Pfetterhouse		Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS	X	

	Heyer	Morand	x	
Commune de Réchésy	vacant			
Société civile				
WWF Suisse	Etter	Marie-Anne	x	
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Matthias		x
	Zenger	Yves		x
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		x
	Merguin Rossé	Lucienne	x	
Unia Le Syndicat	Marchena	Angel		x
	Hamel	Arthur		x
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		x
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		x
	Walther	Jean-Louis		x
	Forter	Martin	x	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS		x
Communauté de communes du Sud Territoire CCST	Duprez	Jean-Jacques		x
Communauté de communes du Sud Territoire CCST	Deballe	Guillaume		x
Communauté de communes du Sud Territoire CCST	Ecoffey	Hubert	x	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		x
equiterre	Chevalley	Isabelle		x
Alsace Nature Haut-Rhin	Bernhard	Pierre		x
	Pluskota	Jean		x

Introduction

R. Longet ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaire et est adopté.

2. Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016 est accepté sans commentaire.

R. Longet rappelle le principe retenu pour les deux années 2017 et 2018, à savoir de ne pas tenir quatre séances, mais deux. Fin 2017, la CIS devra analyser avec les parties prenantes et les fondateurs l'opportunité de poursuivre un suivi.

3. Etat d'avancement du chantier (démantèlement des installations, réaménagement du site, ...)

M. Fischer présente les éléments liés à ce point.

En référence au démontage des arcs de la halle (prévue en juin 2017, probablement par l'utilisation de charges explosives), M. Heyer souhaite avoir des précisions concernant les aspects liés au bruit par exemple. M. Fischer répond que les communes voisines seront informées préalablement. L'idée n'est pas de démonter les infrastructures par le souffle de l'explosion mais d'affaiblir dans un premier temps à certains endroits la structure métallique pour ensuite, avec l'explosion, arriver à rendre le métal plus souple pour que la structure s'effondre de manière contrôlée sur l'encaissant remblayé. Il s'agira de petites charges explosives bien placées qui ne devraient a priori pas provoquer de détonations très importantes.

4. Objectifs d'assainissement

E. Houpe présente les éléments liés à ce point.

J.-R. Frisch demande des précisions relatives à l'évolution des niveaux piézométriques. E. Houpe répond que les niveaux piézométriques représentent le niveau de l'eau dans les piézomètres et n'apportent pas d'informations sur la dégradation des polluants.

J.-R. Frisch souhaite savoir pourquoi il y a encore de la pollution alors que tous les déchets sont excavés. M. Fischer explique que pendant l'exploitation de la décharge et les années suivantes, les polluants ont pénétré dans les zones sableuses par le vecteur qu'est l'eau. Cette eau revient dès lors en direction de la fosse laissée par l'excavation de la décharge, mais les polluants ne reviennent pas d'un seul coup. Il y a ainsi un ressuyage de la contamination, mais qui s'opère assez lentement. Au début, de grandes quantités de polluants sont ressorties, et maintenant on voit une stabilisation parce que les polluants sont probablement en partie absorbés sur la matrice sableuse et que leur lessivage naturel prend du temps. En effet, si on laissait le système se vider de cette façon, il faudrait probablement 10 ans pour que tous les polluants reviennent.

R. Longet relève l'importance de laisser les zones concernées accessibles, de manière à ce que toutes les investigations nécessaires soient possibles. Il y a là un vrai point d'attention pour les années à venir.

M. Forter souhaite savoir pourquoi certaines contaminations augmentent de nouveau, notamment dans les piézomètres AG70 et AG23. Il n'y a pas de lignes parallèles de cette contamination en baisse ou en hausse. M. Fischer répond qu'il y a en tout cas deux explications. D'une part, les analyses se font sur l'eau qui s'accumule dans un point bas de l'encaissant (env. 10-15 m³) et qui est pompée selon nécessité. L'échantillonnage se fait si possible toujours au même moment. S'il se fait au début du pompage par exemple, la contamination est plus grande car la pompe est placée au fond du point bas de la décharge. D'autre part, il y a des phénomènes de dilution. Fin septembre, les débits arrivants étaient très faibles qui d'où probablement une dilution moins importante donc une concentration plus importante de polluants.

J.-R. Frisch demande si ce sont des débits naturels d'eaux d'infiltration. M. Fischer revient au graphique montrant l'évolution des niveaux piézométriques. Au mois de février 2016, le niveau était pratiquement au niveau du sol, on peut penser que tout le système était gorgé d'eau et qu'ensuite l'évapotranspiration des arbres vide ce réservoir d'une part et, d'autre part, que le réservoir peut se vider en direction de la décharge aussi. Cela explique que ces quantités d'eau sont revenues dans la décharge, au début dans des quantités importantes et que, vers fin septembre, le réservoir étant pratiquement vide, les débits ont fortement diminué. Actuellement, il n'y a plus d'essuyage important. Probablement durant l'hiver, le réservoir va de nouveau se remplir. bci a donc essayé d'accélérer ce système en injectant de l'eau par un piézomètre éloigné de la décharge, en poursuivant deux buts : 1) augmenter le lessivage pour arriver à sortir un maximum de contaminants et avoir plus d'informations sur l'hydraulique de ces écoulements, 2) s'assurer que le système est fermé et que, en cas d'injection d'eau, la majeure partie de l'eau ne peut revenir qu'en direction de la décharge. Les premiers résultats montrent que les débits dans la halle ont de nouveau augmenté et, a priori, les concentrations baissées - il y a donc un phénomène de dilution. Par contre, la quantité extraite est plus importante : la concentration a baissé d'un facteur 2, mais les quantités ont augmenté d'un facteur 4-5, donc la charge en polluant revenue depuis que l'on injecte de l'eau est plus importante, mais il faut observer le comportement.

J. Moser demande s'il s'agit d'eau pure qui est injectée. M. Fischer répond que bci a décidé d'injecter 3-4 m³ d'eau par jour. A ce stade, il ne s'agit que d'eau propre ; pour les investigations actuelles, des traceurs ont été injectés au début de l'opération pour vérifier dans quel sens partent ces eaux. Les traceurs n'ont pas encore été retrouvés, bien que les débits aient augmenté à la sortie, ce qui n'est pas surprenant car le système a agi par effet piston. Cela veut dire que l'eau injectée avec les traceurs pousse d'abord l'eau contenue dans la lentille vers la sortie (comme un piston), avant de sortir elle-même.

S'agissant du lessivage des lentilles, M. Heyer s'interroge si le sens de flux de l'essuyage restera le même lorsque l'encaissant de la décharge sera remblayé. M. Fischer répond que cela dépend de la manière dont la décharge sera remblayée. Initialement, dans le projet d'assainissement, l'idée était de boucher ces lentilles sableuses pour qu'il n'y ait pas d'effet piston dans l'autre sens. Il faut dès lors attendre le printemps de l'année prochaine et les meilleures connaissances relatives au fonctionnement du système hydraulique avant de pouvoir prendre la décision sur la manière de remblayer. Par contre, et sur la base des discussions avec les autorités, le remblayage partiel nécessaire pour démonter les infrastructures se fera de manière à ce que les zones sableuses soient toujours accessibles.

M. Forter demande pourquoi le piézomètre AG71 est exceptionnel au niveau des concentrations. M. Fischer répond qu'il s'agit d'un piézomètre placé dans le même ensemble des corps sableux que les autres, mais qui représente des spécificités concernant les polluants et le niveau piézométrique. bci n'est pas surprise par cet effet. Il a toujours été observé qu'il y a des piézomètres isolés montrant des variations

de niveaux différentes, expliquées parfois par des phénomènes locaux. Il est très proche de la décharge. M. Forter s'étonne tout de même de la forte augmentation du niveau piézométrique car c'était sec. M. Fischer explique que la lentille sableuse se situe 6-7 mètres en dessous du niveau du sol, en principe elle ne réagit pas aux pluviométries, ce sont des variations annuelles que l'on observe. Par contre, il y a des piézomètres qui réagissent aux pluies. Soit que l'eau de pluie s'infiltré le long du piézomètre, ou alors on est dans une zone où on a un corps sableux jusqu'en surface, ce qui fait qu'il réagit très rapidement aux pluies. A l'occasion de la dernière séance entre bci/canton/ONG, l'expert de Greenpeace, M. Walter Wildi, a demandé d'ajouter la pluviométrie aux paramètres pour voir s'il y a corrélation entre pluie et niveaux piézométriques.

R. Longet remercie des explications et souhaite connaître l'avis du Canton.

J.-P. Meusy rappelle que la présence des zones sableuses sur le site de la DIB est connue depuis longtemps. Le traitement de cette problématique avait ainsi été intégré dans le permis de construire de 2008. Le principe fixé dans le permis prévoyait de préciser le mode de traitement des zones sableuses une fois l'excavation réalisée. Cette manière de faire permettait d'une part de mener à bien l'excavation et en parallèle de recueillir des données et observations supplémentaires pendant et après l'excavation. Aujourd'hui, le programme soutenu d'investigations et de mesures en cours vise à mieux caractériser ces zones sableuses et à en évaluer leur étendue. Un point de situation a d'ailleurs été fait le 16.11.2016 lors d'une séance qui a réuni le Canton, bci ainsi que l'expert de Greenpeace, soit le Prof. Walter Wildi. Ce dernier s'est déclaré satisfait du programme mis en place. L'objectif actuel est de compléter les connaissances sur ces parties sableuses afin de permettre à l'autorité cantonale de décider en temps voulu de la manière de les gérer, compte tenu notamment des risques qu'elles représentent pour l'environnement et des moyens nécessaires à leur traitement.

S'agissant du projet «Land Art » de Mario Botta, J.-P. Meusy donne un retour d'une récente séance tenue entre les représentants du Service cantonal du développement territorial, de bci, d'Escale Bonfol et de son mandataire Biotec pour le projet de réaménagement du site. Le fil conducteur est de « *faire quelque chose en forêt et non de faire quelque chose à la place de la forêt* ». Le projet évolue ; les idées en discussion sont le maintien de tout ou partie du mur de soutien de la halle, l'érection d'une tour d'observation, l'aménagement de chemins forestiers, éventuellement d'un plan d'eau, la réalisation d'un projet de mobilité douce vers Pfetterhouse ou encore le maintien de la voie ferrée pour un projet de vélorail. Des précisions sont attendues dans le courant du premier trimestre 2017. La légalisation du projet est prévue le cas échéant par l'établissement d'un plan spécial communal, lequel pourrait intervenir au 1^{er} semestre 2017. Un éventuel maintien de la voie ferrée devra, quant à lui, être réglé dans le plan spécial cantonal en vigueur, par exemple sous la forme d'un maintien à titre précaire. J.-P. Meusy propose à ce titre d'inviter un représentant d'Escale Bonfol à la prochaine séance de la CIS pour faire le point sur l'avancée du projet.

R. Longet demande si la phase de déconstruction ne fait pas partie d'une autorisation de démolition et si la méthode de destruction des arcs par explosion ne doit pas être validée. J.-P. Meusy rappelle que les aspects liés à la phase de déconstruction des installations sont prévus dans l'autorisation de l'Office de l'environnement, délivrée en 2008 dans le cadre du permis de construire.

Pour J. Fernex, ce qui importe le plus à l'Office de l'environnement, c'est la décontamination avant démolition et le contrôle de la qualité de la décontamination. En référence à ces éléments, l'Office de l'environnement a reçu de bci Betriebs-AG le « Concept d'hygiène, de sécurité et d'environnement pour la phase 5, décontamination, déconstruction et remise en état du site de la DIB ». En cours d'évaluation, ce rapport apporte des réponses satisfaisantes. Dès le moment où les éléments de déconstruction sont décontaminés et ont été contrôlés, bci doit se tourner vers les filières d'évacuation classiques pour matériaux de construction.

S'agissant du bilan écologique, M.-A. Etter souhaite savoir ce qui est prévu pour la démolition de la structure métallique et sa récupération le cas échéant. M. Fischer répond qu'elle sera refondue et le matériel remis dans le cycle des matériaux, mais pas réutilisée en l'état. Il précise que bci n'est pas propriétaire de la halle et qu'il appartient au consortium Marti-Züblin de définir les processus de démolition. Il complète en rappelant que la halle a été conçue pour une durée de vie d'environ 5 à 10 ans.

M. Forter souhaite savoir comment le contrôle de la décontamination sera effectué, par quelles méthodes d'analyses. J. Fernex répond que la méthode dépend du type de matériel. Pour les éléments en métal et en plastique présentant des surfaces lisses, la méthode utilisée pendant l'exploitation pour le contrôle des conteneurs sera appliquée (tests de surface). Pour les constructions en béton qui présentent de matériaux plus poreux, des carottages / analyses du béton sont réalisés après le nettoyage à haute pression. Une évaluation est faite par rapport aux substances utilisées comme références pour l'assainissement.

M. Forter indique qu'il ne s'agit pas de la même situation, car les conteneurs n'étaient pas toujours dans la halle durant tout l'assainissement. Il faut prévoir un contrôle de la surface en béton pour vérifier si la méthode est efficace pour toutes les substances que l'on pourrait trouver.

D. Kurc précise que depuis quelques mois bci fait des essais dans différents secteurs exposés, p.ex. dans la chambre principale où il y a eu des lixiviats depuis la fin des années 80, et ce sur toute la liste de paramètres que l'on analyse habituellement dans le cadre de la DIB. Les enseignements de ces analyses sont que la migration dans le béton, même dans des secteurs hautement contaminés, est relativement faible. La tendance, qui méritera évidemment d'être vérifiée tout au long de la déconstruction, est ainsi de dire qu'un nettoyage classique voire complété d'un lavage par système Karcher à haute pression devrait dans la majorité des cas être suffisant. M. Fischer ajoute que la chambre principale a été faite avec un béton spécial avec des adjuvants afin d'éviter la migration de polluants.

J. Fernex revient sur le contrôle de l'état de contamination de surface. Il y a trois types d'origine de contamination, 1) les surfaces qui étaient en contact direct avec les lixiviats (cas de la chambre principale et d'autres chambres), 2) celles qui étaient en contact avec les déchets au moment des travaux d'excavation et de conditionnement et 3) les plus grandes surfaces qui étaient en contact avec l'air et les poussières. Il est clair que les matériaux ayant été en contact direct avec des liquides sont plus susceptibles d'être contaminés que ceux qui étaient uniquement en contact avec l'air et les poussières. Dans tous les cas, un nettoyage et un contrôle après décontamination doit être fait. A ce stade, le Canton dispose de résultats d'essai. Il conviendra d'examiner ces résultats plus précisément lorsque les éléments en béton des halles seront prêts à être démolis.

L. Merguin Rossé évoque les Etangs des Queues de Chats situés à Bonfol. Ces étangs appartiennent à la Fondation des Marais de Dampfreux et seront revitalisés notamment par le Canton. Mme Merguin souhaite connaître l'état de contamination éventuelle de ces étangs par la DIB. J. Fernex répond qu'il s'agit en effet d'un projet de revitalisation (mesure de compensation A16) traité au niveau de l'Office de l'environnement et, dans ce cadre, les matériaux (sédiments) enlevés seront analysés. Pour l'heure, l'Office de l'environnement se base sur le suivi environnemental en place, en particulier celui des sources qui se trouvent à proximité immédiate, lesquelles n'ont jamais montré la présence de polluants issus de la DIB. Pour cette raison, l'Office de l'environnement a prévu, pour les analyses, de prendre en compte les paramètres globaux de pollution en admettant que le suivi, qui est fait depuis des années, garantit qu'il n'y a pas de pollution particulière de ces matériaux.

J. Fernex revient à la question des objectifs d'assainissement et rappelle les attentes et devoirs de l'Autorité en la matière. Le Canton ayant établi la décision d'assainissement, il lui appartient de valider l'atteinte des objectifs dans l'encaissant avant le remblayage partiel ou total, sachant que les objectifs sont relativement clairs pour l'évacuation des déchets et du nettoyage de l'encaissant. La décision a été prise de laisser pour plus tard le traitement des zones sableuses. Toutefois, il manque encore au Canton un certain nombre d'éléments. A ce stade, il a déjà examiné l'ensemble des résultats d'analyse de l'encaissant argileux. Ces derniers indiquent que sur la majorité de la surface, les argiles sont suffisamment propres pour être laissés tel quel. Pour confirmer cela, J. Fernex attend encore deux analyses de matériaux par screening qui sont en cours et l'établissement d'un rapport. Ce rapport sera présenté aux signataires de la Convention de 2008. Il manque également une cartographie fine de la texture de l'encaissant, avec la cartographie des zones sableuses. Elle pourra être faite au moment où il sera possible d'accéder facilement à l'encaissant en utilisant des équipements de protection suffisamment légers. Sur la base des éléments qui devront encore être transmis à l'Office de l'environnement, le Canton va pouvoir autoriser un début de remblayage. Ce remblayage ne sera que partiel puisque la question des zones sableuses contaminées Nord et Sud reste ouverte. Ainsi, le Canton attend des résultats d'études détaillés, l'évaluation de ce qui peut être fait pour diminuer au maximum le potentiel de pollution et va se prononcer sur la base d'une analyse de risque globale, tenant compte des dernières connaissances d'hydrogéologie et du fonctionnement futur de l'ensemble de la décharge et des zones sableuses, puis d'une bonne connaissance du potentiel polluant restant.

Se référant aux analyses réalisées par le Canton, M.-A. Etter souhaite savoir quelle solution a été trouvée au niveau du prestataire en analyse en laboratoire, en remplacement du laboratoire cantonal. J. Fernex répond que les problèmes liés au prestataire d'analyses ne changent rien aux devoirs de bci Betriebs-AG et que le suivi et les analyses sont en premier chef de la responsabilité de bci Betriebs-AG. bci réalise les prélèvements et les analyse avec son laboratoire. Du côté du Canton, l'Office de l'environnement réalise des analyses de haute surveillance, sans se substituer à bci. De ce fait, le contrôle de l'atteinte des objectifs d'assainissement se fondera sur les analyses fournies par bci. S'agissant des possibilités du Canton de pouvoir recourir à un laboratoire après la fermeture début 2016 du laboratoire cantonal puis de

celle du laboratoire privé ABL en octobre, l'Office de l'environnement a réalisé de manière normale sa campagne de haute surveillance et a confié les analyses au laboratoire cantonal de Neuchâtel. S'agissant des analyses futures, la problématique est à l'étude, en sachant qu'une solution multiple, avec recours à plusieurs laboratoires, privés ou publics, sera probablement retenue.

A la question de M. Forter de savoir si le laboratoire de Neuchâtel travaille avec le système Oehme, J. Fernex répond par la négative en précisant que ce laboratoire fait partie du réseau Lab'Eaux et réalise également des analyses ciblées.

5. Suivi environnemental et social

Suivi environnemental

E. Houpe présente les éléments liés au suivi environnemental. Aucune question particulière n'est posée.

Suivi social

E. Houpe présente les éléments liés à ce point. Elle rappelle la décision de la SUVA relative à l'arrêt du bio-monitoring des travailleurs après la fin de travail « en zone noire » et le souhait des collaborateurs des consortiums de ne pas diffuser le rapport de la SUVA (cf. courriel du Dr Jeggli, distribué le 28.11.16 aux membres de la CIS).

R. Longet prend acte du souhait des travailleurs, qui est en effet déterminant, et s'en étonne, dès lors que les résultats sont bons. A ses yeux, il restera un flou dans ce dossier mais la CIS ne peut que prendre acte des décisions prises. Néanmoins, les personnes qui consulteront les PV de la CIS sauront que ces résultats sont bons. Pour M. Forter, ce dossier n'est pas encore clos ; il estime que si les données sont anonymisées, il n'y a pas de problème s'agissant de la protection des données personnelles.

B. Scharvogel informe que bci est en contact avec les travailleurs. Leur souci est expliqué dans le courriel du Dr Jeggli qui leur a parlé personnellement. J.-R. Frisch s'interroge si à ce niveau l'anonymat pour le salarié peut être garanti totalement.

M.-A. Etter a de la peine à comprendre la gêne de voir des données anonymisées publiées. Elle se demande quelle est la crainte finalement des travailleurs.

B. Scharvogel explique que les travailleurs sont gênés par le fait que l'état de leur santé soit connu, même si l'on ne peut pas forcément les reconnaître. Néanmoins, dans certains cas, les personnes pourraient être reconnues et seraient alors obligées de donner des explications à leurs familles et amis.

R. Longet conclut qu'il ressortira des travaux de la CIS que les résultats de la surveillance étaient positifs.

L. Merguin se réfère à un sujet du journal 19h30 de la RTS du 13 février 2015 consacré au machiniste qui a vécu l'explosion en 2010 dans la pelle mécanique. Selon elle, il ressort de ce reportage que la personne en question avait des difficultés de santé majeures et qu'elle a été complètement laissée de côté par bci. Se référant au rapport SUVA précité, elle fait remarquer que c'est tout à l'avantage du public et notamment de la chimie de pouvoir dire que la situation est meilleure pour les autres travailleurs. Mme Merguin garde toutefois l'idée de ce travailleur et a du mal à croire que tout se passe bien pour les autres travailleurs tant qu'il ne dispose pas des éléments factuels.

R. Longet rappelle que l'explosion s'est passée en juillet 2010 et il constate que depuis la Commission n'a plus reparlé du cas de cette personne de manière approfondie, même si une séance de la CIS a eu lieu peu après le reportage du 13 février 2015 (lien sur la RTS : <http://www.rts.ch/info/regions/jura/6540579--je-n-ai-pas-touche-un-franc-je-n-ai-rien-je-me-debrouille-.html>).

M. Forter rappelle qu'il a demandé au Dr Jeggli si cette personne était suivie, lequel a répondu par la négative. M. Forter est d'avis que la contamination de cette personne était plus grave qu'affirmé, compte tenu qu'elle a été confrontée à la contamination de l'explosion. M. Forter s'étonne que la personne n'ait pas été suivie médicalement.

M. Fischer indique qu'il ne partage pas l'avis exprimé par le journaliste de la RTS. La personne concernée a été suivie dans les mois qui ont suivi l'accident, mais pas à long terme. Il y a eu un contrôle du Dr Jeggli et un suivi psychologique. Si les contacts avec cette personne sont devenus problématiques pour bci et pour Marti par la suite, un accord a finalement été trouvé avec elle il y a une année environ, en particulier pour l'aider à se réinsérer dans le monde du travail. A la connaissance de M. Fischer, cette personne est actuellement en phase de réorientation professionnelle.

R. Longet indique que la CIS prend acte qu'il y a eu un contact et que cette personne avait une souffrance, en tout cas psychologique. M. Fischer précise que bci était en contact avec le machiniste suite à l'explosion et dans les années qui ont suivi, bien avant cette émission. C'était une longue procédure sur laquelle cette émission n'a eu aucun impact.

6. Divers, prochaine séance

Divers

En référence à l'Association Escale Bonfol, J.-R. Frisch souhaite faire part des informations suivantes. Escale Bonfol œuvre beaucoup sur Bonfol, même si des réunions avec Pfetterhouse ont déjà eu lieu. Des projets de mobilité douce et de vélorail viennent d'être cités. Le projet de liaison entre Pfetterhouse et Bonfol par une piste cyclable est sur le tapis. Le projet est attrayant et intéressant sur les plans écologique et touristique. Lors d'une récente séance, il a été décidé de réaliser une étude préalable et une étude de faisabilité. Il faut savoir qu'en cas de réalisation de cette piste, il y a beaucoup plus d'investissements du côté français que du côté suisse. J.-R. Frisch pense qu'au-delà de l'intérêt que suscite ce projet, il y aura des engagements financiers conséquents et craint que l'on bute sur les problèmes financiers car il y a une forte disproportion. Le Conseil municipal y est favorable, mais il met en garde que quelquefois un projet peut perdre l'attrait quand il n'y a pas de moyens pour le réaliser.

Suite à cette intervention, R. Longet rappelle la proposition de J.-P. Meusy d'inviter les représentants d'Escal Bonfol à la prochaine séance de la CIS.

J. Moser salue le fait que des choses se concrétisent malgré qu'il y a beaucoup d'argent à chercher. Il informe que le projet Land Art est porté par le bureau jurassien Biotec et que l'architecte Mario Botta est toujours actif et intéressé. Il constate également une ouverture plus importante au niveau des aspects procéduraux et fait part de son espoir d'arriver à une bonne solution, sachant que bci attend également la suite.

B. Scharvogel rappelle que les membres de la CIS ont été informés par courriel de la sortie de la dernière Newsletter (11/2016). Il parcourt rapidement les sujets et relève le concours pour recevoir les meilleurs clichés du site d'assainissement.

Prochaines séances :

R. Longet rappelle le principe qui a été retenu, à savoir de fixer deux séances par année. Ainsi, les dates suivantes sont arrêtées :

- **mardi 25 avril 2017, à 10h00, à Bonfol avec une visite du site ;**
- **mardi 24 octobre 2017, à 10h00, probablement à Delémont.**

R. Longet relaie la proposition faite à J.-P. Meusy par un membre du Parlement fédéral, à savoir Mme Isabelle Chevalley, membre de notre Commission, qui propose d'accueillir la CIS au Palais fédéral à Berne au mois de juin. L'idée serait de combiner une séance de la Commission avec une visite des Chambres fédérales. Cas échéant, il serait pertinent d'inviter un représentant de l'OFEV, par ailleurs membre de la CIS, à présenter un exposé sur un thème en lien avec les sites contaminés.

Les personnes présentes saluent cette proposition. Un sondage doodle sera prochainement adressé aux membres de la CIS pour trouver une date, sachant qu'en principe cette séance ne comptera pas parmi les séances ordinaires de la CIS.

Les séances étant filmées, R. Longet rappelle la possibilité offerte aux membres de livrer un commentaire sur les discussions du jour devant la caméra. Ces interviews sont publiées ensuite sur le site internet de la Commission et permettent au public de mieux saisir les enjeux, en complément aux documents écrits.

Fin de la séance : 11h45

Pour le procès-verbal : Kathrin Gschwind